



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 2004-80**

under the
**FISH AND WILDLIFE ACT
(O.C. 2004-279)**

Filed July 26, 2004

1 *The enacting clause of the French version of New Brunswick Regulation 94-47 under the Fish and Wildlife Act is amended by striking out “Loi sur la pêche sportive et la chasse” and substituting “Loi sur le poisson et la faune”.*

2 *Section 1 of the French version of the Regulation is amended by striking out “Loi sur la pêche sportive et la chasse” and substituting “Loi sur le poisson et la faune”.*

3 *Section 2 of the Regulation is amended*

(a) by repealing the definition «Loi» in the French version and substituting the following:

« Loi » désigne la Loi sur le poisson et la faune;

(b) in the definition “moose registration agent” by striking out “a game warden, a deputy game warden, an assistant game warden” and substituting “a conservation officer, an assistant conservation officer”.

4 *Section 3 of the French version of the Regulation is amended by striking out “Loi sur la pêche*

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 2004-80**

établi en vertu de la
**LOI SUR LE POISSON ET LA FAUNE
(D.C. 2004-279)**

Déposé le 26 juillet 2004

1 *Le décret de la version française du Règlement du Nouveau-Brunswick 94-47 établi en vertu de la Loi sur le poisson et la faune est modifié par la suppression de « Loi sur la pêche sportive et la chasse » et son remplacement par « Loi sur le poisson et la faune ».*

2 *L'article 1 de la version française du Règlement est modifié par la suppression de « Loi sur la pêche sportive et la chasse » et son remplacement par « Loi sur le poisson et la faune ».*

3 *L'article 2 du Règlement est modifié*

a) par l'abrogation de la définition « Loi » de la version française et son remplacement par ce qui suit :

« Loi » désigne la Loi sur le poisson et la faune;

b) à la définition « agent d'enregistrement de l'original », par la suppression de « garde, un garde adjoint, un garde auxiliaire » et son remplacement par « agent de conservation, un agent de conservation auxiliaire ».

4 *L'article 3 de la version française du Règlement est modifié par la suppression de « Loi sur*

sportive et la chasse” and substituting “Loi sur le poisson et la faune”.

5 *Subsection 20(3) of the French version of the Regulation is amended by striking out “Loi sur la pêche sportive et la chasse” and substituting “Loi sur le poisson et la faune”.*

6 *This Regulation comes into force on September 1, 2004.*

pêche sportive et la chasse » et son remplacement par « Loi sur le poisson et la faune ».

5 *Le paragraphe 20(3) de la version française du Règlement est modifié par la suppression de « Loi sur la pêche sportive et la chasse » et son remplacement par « Loi sur le poisson et la faune ».*

6 *Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} septembre 2004.*